

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 29 janvier 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Magali ROUX, Madame Eliette MAUTREF, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

N°09_290125

**Objet : Création de poste : Accueillant
social - Maison du partage**

Date de la convocation : 22/01/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250129-290125_09-DE
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
29/01/2025

Délibération n°09_290125 :**Objet : Création de poste : Accueillant social - Maison du partage****Rapporteur : Madame Julie GABRIEL****EXPOSE :**

L'article L313-1 du CGFP, précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ». Par conséquent, seule l'assemblée délibérante a compétence pour :

- Créer, modifier, supprimer des emplois permanents et non permanents,
- Autoriser l'autorité territoriale à recruter sur l'emploi créé,
- Prévoir les crédits au budget pour la rémunération de l'agent qui sera recruté.

Il convient donc de délibérer en application de l'article précité pour créer un poste.

Cette délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Cette délibération propose de créer l'emploi suivant :

- Accueillant social à la Maison du Partage

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

VU le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer l'emploi d'Accueillant social à la Maison du partage afin d'accompagner les personnes à grande précarité,

DECIDE:

ARTICLE 1 : DE CRÉER 4 postes d'accueillant social à temps complet pour effectuer les missions suivantes :

1 . Accueillir physiquement et accompagner les personnes en difficultés :

- Veiller au respect du règlement intérieur par les accueillis
- Préparer, organiser la mise en œuvre matérielle d'actions, d'activités et sorties

- Accompagnement des personnes dans le cadre de soins et suivi vers les médecins urgentistes, infirmiers, podologue, personnel médical présents sur la structure
- Instaurer un dialogue et une relation de confiance avec les personnes accueillies
- Orienter les accueillis vers l'équipe chargée des diagnostics sociaux, d'informer, d'orienter et d'accompagner.
- Faire les liaisons (information et communication) avec l'équipe et le chef de service
- Participer à la mise en œuvre du dispositif déclenchement vigilance météo, mesures d'urgences.
- Participer aux réunions d'équipe

2. Assurer des tâches matérielles liées à la logistique : surveillance des stocks, des commandes du matériel de l'accueil de jour :

- Participer aux tâches liées à la distribution de serviettes, kits d'hygiène, petits déjeuners
- Participer, en fonction des besoins, à toute opération en rapport avec l'accueil de jour et ateliers
- Participer au recensement des publics accueillis, alimenter les tableaux de bord.

Profil :

Le candidat doit justifier d'au moins 2 années d'expérience professionnelle sur un poste similaire et/ou détenir les diplômes correspondant au niveau requis d'accès aux cadres d'emploi des aides-soignant(e)s, et des adjoints d'animation, sur les grades :

- Aide-soignant(e)s classe normale / Aide-soignant(e)s classe supérieure
- Adjoint d'animation / Adjoint d'animation principal 2ème classe / Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Niveau de rémunération :

Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un agent titulaire, l'Établissement pourrait avoir recours au recrutement d'un agent contractuel, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8. La rémunération serait alors plafonnée par référence au dernier échelon des cadres d'emplois des aides-soignant(e)s territoriaux, des adjoints d'animation, assortie du régime indemnitaire y afférent ;

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget 02200 - Chapitre 012 – Charges de personnel ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Madame la Directrice du C.C.A.S. et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne ont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250129-290125_09-DE
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,E,C=FR
29/01/2025